

Un couac prive les votants d'e-vote

SAINT-BLAISE A la suite d'une erreur de la chancellerie cantonale, les Saint-Blaisois ne pourront pas voter par voie électronique sur les deux référendums en lien avec le projet de nouveau quartier aux Chauderons.

PAR LEO.BYSAETH@ARCINFO.CH

Le Conseil communal de Saint-Blaise est atterré. Alors que la campagne en vue de la votation du 10 juin bat son plein, une erreur de la chancellerie cantonale vient compliquer le jeu. Un des deux objets sur lesquels les citoyens doivent se prononcer n'apparaît ni à l'écran ni sur les cartes de vote électronique.

Les citoyens de Saint-Blaise doivent se prononcer sur deux questions. D'une part, ils doivent dire s'ils acceptent la modification partielle du plan d'aménagement local approuvé en décembre dernier par le Conseil général. D'autre part, il doivent approuver ou rejeter un crédit d'engagement de 1,9 million de francs.

«C'est une erreur humaine que j'assume pleinement en tant que vice-chancelier.»

PASCAL FONTANA
VICE-CHANCELIER

Si ces deux objets sont approuvés, le quartier des Chauderons, sur les hauts de la localité, pourra se construire. Si un seul des deux est rejeté, ce projet est mort. «Un erreur de paramétrage commise par la chancellerie

d'Etat a eu pour effet que la question sur le crédit n'apparaît ni à l'écran ni sur les cartes de vote», explique le vice-chancelier Pascal Fontana.

La chancellerie s'est aperçue très vite de son erreur et a averti par e-mail tous les électeurs et électrices de Saint-Blaise inscrits au guichet unique, soit 600 personnes.

«Dans les faits, en moyenne seule une centaine d'électeurs de Saint-Blaise utilisent régulièrement cette prestation», précise Pascal Fontana. «C'est un défaut de saisie et un défaut de contrôle, une erreur humaine que j'assume pleinement en tant que vice-chancelier.»

Deux votes annulés

Deux personnes avaient déjà voté: leur vote a été annulé et elles ont reçu de nouvelles cartes vote pour leur permettre de participer au scrutin de manière valable, par correspondance ou le 10 juin dans les urnes.

Le Conseil communal a vivement protesté auprès du Conseil d'Etat et demandé que l'erreur soit rectifiée. Il est toutefois techniquement impossible de générer un nouveau vote électronique pour cet objet, indique Pascal Fontana. «Mais personne n'est empêché de voter, simplement il doit le faire par correspondance ou en allant directement voter le 10 juin.»

La commune met les points sur les «i»

Hier, lors d'une conférence de presse, la commune a mis les points sur les «i»: le rejet des objets soumis au vote n'aurait aucunement pour effet d'empêcher toute construction aux Chauderons. La modification du plan d'aménagement local validée par le Conseil général en décembre dernier a pour effet de diminuer la densité d'occupation au sol. Refuser cette modification, c'est en rester au statu quo, qui permet légalement de construire 80 villas sur cette surface. «Libre à chacun de voter oui ou non, mais pas pour de mauvaises raisons», résume le Conseil communal. Les citoyens de Saint-Blaise soucieux de confronter leurs opinions ou de compléter leur information ont tout loisir de le faire lors de la séance publique d'information qui se tient ce soir dès 20 heures à la salle de gymnastique du collège de Vigner.



A Saint-Blaise, les arguments des opposants et des partisans du projet s'affrontent dans les rues. DAVID MARCHON



Ils étaient nombreux, hier, à témoigner leur sympathie aux familles des victimes du 15 mai 2017. PETER SAMUEL JAGGI

Un an après le drame, les questions subsistent

LA NEUVEVILLE Le 15 mai 2017, deux femmes et un chien perdaient la vie suite à une électrocution dans l'eau du port.

Un an jour pour jour après la mort par électrocution de deux femmes et d'un chien dans le lac de Biemme, au port de La Neuveville, les interrogations subsistent sur les circonstances précises de ce drame. Le procureur en charge de l'enquête ne donne aucune information sur les éléments en sa possession: «J'attends de disposer d'informations totalement fiables avant de pouvoir communiquer». Raphaël Arn précise que «le dossier est d'une

extrême complexité, comme c'est très souvent le cas dans les affaires de négligence.» A la suite de ce drame, la justice bernoise avait ouvert une enquête pour homicide par négligence. S'il ne fait plus aucun doute qu'un câble défectueux d'une prise électrique est à l'origine des décès, il reste au procureur à déterminer ce qui s'est exactement passé ce 15 mai 2017 au port de La Neuveville. «J'ai demandé des actes d'instruc-

tion, et cela prend du temps. Certainement encore plusieurs mois, mais je ne maîtrise pas ces délais», indique Raphaël Arn. Ce n'est qu'à partir de là, que le procureur définira s'il existe des responsabilités pénales, en déterminant qui aurait commis des erreurs à ne pas commettre. Hier soir, les parents de la plus jeune des victimes ont organisé au port de La Neuveville une cérémonie amicale à la mémoire des disparus. **RÉD**